



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Comité Syndical du 17 mars 2025

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

1 – CONTEXTE

2 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1 – CONTEXTE : Le Débat d'Orientation Budgétaire

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire :

- Les orientations budgétaires envisagées en dépenses / recettes (fonctionnement et investissement) ;
- Les hypothèses retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, tarification, relation financière entre l'U.D.S.I.S. et ses adhérents) ;
- Les engagements pluriannuels (autorisations de programme) ;
- La structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives.

Le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

L'aspect réglementaire du Rapport d'Orientation Budgétaire :

- Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget ;
- Le comité syndical doit prendre acte du débat par délibération spécifique ;
- Transmis aux adhérents et Préfecture ;
- Publié.

1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

VOLET RESTAURATION

Equipements et production

L'U.D.S.I.S. est actuellement dotée de 2 unités de production culinaire (**Millas 1** et **Millas 2**). En 2024, on note la mise en service de l'unité de production de Millas 2 et la vente de l'unité de production d'Elne à l'association Joseph Sauvy.

Les effectifs, détaillés ci-dessous, ont diminué de 3.35 % entre 2023 et 2024 :

- Crèches : 57 373 repas (+ 19.53 %)
- Maternelles et élémentaires : 1 390 327 repas (- 6.38 %)
- Centres aérés : 183 900 repas (+ 0,5 %)
- Collèges : 668 800 repas (+ 2,89 %)
- Autres : 96 600 repas (- 15.26 %)

En 2024, avec les entrées-sorties d'adhérents, l'U.D.S.I.S a réalisé une production moyenne de **17 020 repas/jour** (contre 17 400 repas/jour en 2023) soit **2 397 000 repas à l'année**.

La tendance inflationniste projetait une baisse de résultat de 825 000 €. **Les différents leviers activés (4 composantes, menu végétarien journalier) ont permis d'absorber 542 000 € sur le pôle restauration.**

1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

VOLET RESTAURATION

Equipements et production



La mise en service au 1^{er} septembre 2024 de Millas 2 a entraîné une réorganisation des équipes et, après quelques mois à production modérée (agrément sanitaire temporaire), sa productivité a été optimisée.

Entre les 2 unités, l'U.D.S.I.S. a des marges de développement.

Le déploiement du nouveau logiciel de production « Datameal online » en novembre a engendré des perturbations dans la production et la livraison. Des ajustements sont en cours.

1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

VOLET RESTAURATION



LOI EGalim (n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) – Loi Climat et Résilience (n°2021-1104 du 22/08/2021 – titre VI)

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous

Si l'U.D.S.I.S. n'a pas attendu la Loi Egalim pour offrir une alimentation durable et de qualité à ses convives, la Loi Egalim, associée à une volonté politique forte, a permis d'atteindre en 2024 de bons résultats, et ce malgré un contexte inflationniste sans précédent :

- ✓ 50% de produits SIQO (sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine)
- ✓ 24% de produits issus de l'agriculture biologique
- ✓ 14% de produits locaux PO



Par ces approvisionnements locaux, l'U.D.S.I.S. va plus loin que la Loi Egalim qui ne le prévoit pas, en soutenant les agriculteurs du département (Guasch, Sibio, Cimelait, Le Local et tant d'autres...)

1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

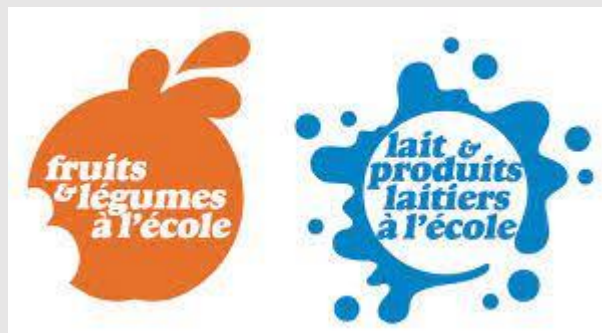
VOLET RESTAURATION

LAIT ET FRUITS A L'ECOLE de France Agrimer

Le programme « **Lait et Fruits à l'école** » de l'Union Européenne consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves de la maternelle à la terminale, dans les établissements scolaires. La distribution des produits peut être effectuée au choix le MIDI durant le déjeuner (*uniquement les produits SIQO, sous signe officiel de qualité : BIO, AOP, AOC, IGP, Label Rouge*).

L'objectif du programme est de **promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves** et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Il s'agit d'une aide indirecte aux exigences de la Loi Egalim.

En 2024, l'U.D.S.I.S. a continué ce programme, **une aide de 119 000 € a été obtenue**.

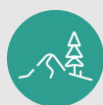


1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

VOLET SPORTS & LOISIRS

Équipements et activités



le centre de montagne des Angles

le centre de montagne du Puigmal



le centre équestre de Saint-Cyprien



les bases nautiques du lac de la Raho et de l'étang de Saint-Laurent-de-la-Salanque

Les centres de montagne et le centre équestre nécessitent des **travaux de rénovation, énergétiques notamment**. La base de la Salanque est une **base temporaire** ayant vocation à être aménagée à l'instar de la base de la Raho.

L'année 2024 correspond à une **baisse de fréquentation sur les centres de montagne avec hébergement**.

Le centre du PUIGMAL a eu une amplitude d'ouverture plus large, notamment en début d'année 2024, alors que la station Puigmal 2009 annonçait sa fermeture. Sur les deux centres de montagne, les écoles et les A.L.S.H. ont réservé sur des périodes plus courtes que les années précédentes.

En cause : augmentation du coût du transport, blocage des budgets, baisse des financements des sorties scolaires, extrascolaires et périscolaires par les collectivités au vu du contexte national.

Le déficit des centres de montagne s'est dégradé de 250 000 € pour finir à – 400 000 €.

1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

VOLET SPORTS & LOISIRS :

Équipements et activités

Le centre équestre :

La fermeture définitive de la base nautique de Saint-Cyprien a entraîné le redéploiement des agents administratifs et techniques sur les autres sites, comme le centre équestre, impactant leurs dépenses de personnels. De plus, le centre équestre a lui aussi subi la conjoncture actuelle, entraînant une diminution de ses recettes.

Conséquence : la dégradation du résultat de ce centre qui présente un déficit de 361 000 € (contre - 235 000 € en 2023).

Les bases nautiques :

L'activité sur la base de la Raho a été perturbée par les problématiques du niveau de l'eau (sécheresse) suivie de la présence à répétition de la cyanobactérie. La base de l'étang de la Salanque n'a pas atteint le résultat espéré.

Le résultat des bases nautiques, quoique moins déficitaire qu'en 2023, reste cependant au niveau de - 250 000 € pour 2024. Ce montant ne peut plus être supporté par le syndicat mixte.

1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

2025 : OBJECTIFS GENERAUX

- Optimiser la gestion des 2 pôles opérationnels (restauration collective et sports & loisirs) sur fond de crise économique en améliorant l'équilibre financier de chacun des pôles ;
- Préserver les excédents de l'activité restauration collective et maintenir sa compétitivité sur un marché concurrentiel ;
- Étudier en interne les moyens de réduire le déficit des centres en optimisant les dépenses et en explorant de nouvelles pistes de recettes ;
- Faire évoluer l'offre de service en fonction des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux ;
- Poursuivre la stratégie de communication amorcée en 2019, indispensable pour fidéliser nos adhérents et valoriser nos activités.

1 – CONTEXTE : Situation financière de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

Entre 2022 et 2023, le syndicat a subi des augmentations de charges sans précédent, jouant un rôle d'amortisseur social et financier pour ses adhérents.

Le dispositif de l'Etat « filet inflation » est venu atténuer cette augmentation de charges cumulée sur les 2 exercices avec une recette de 1 167 400 €.

En 2024, on note l'absence de filet inflation et la multiplication de difficultés environnementales, économiques et sociétales, telles que :

- la sécheresse et la présence de la cyanobactérie affectant la base nautique de la Raho,
- la conjoncture nationale conduisant les collectivités territoriales à réduire l'enveloppe allouée aux sorties scolaires, extra-scolaires et périscolaires,
- le coût des transports constituant un frein significatif à l'accès à nos centres.

Après analyse des données chiffrées, la baisse de fréquentation observée en 2024 s'explique par des séjours raccourcis dans les centres de montagne, ainsi que par une diminution de la fréquentation des écoles au centre équestre.

Il est crucial d'explorer des solutions pour atténuer ces obstacles et favoriser une meilleure fréquentation de nos établissements.

Cela pourrait inclure des initiatives comme :

- *L'adaptation de l'offre pédagogique proposée,*
- *L'orientation vers des activités moins coûteuses,*
- *Le renforcement des campagnes de communication et de prospection ciblées.*

Le syndicat termine l'année 2024 avec un **déficit global de fonctionnement de – 883 K€**, ramené à + 698 K€ grâce aux excédents reportés (+ 1 581 K€ donc 1 167 K€ du filet inflation) :

Excédent de la restauration : 0,58 K€

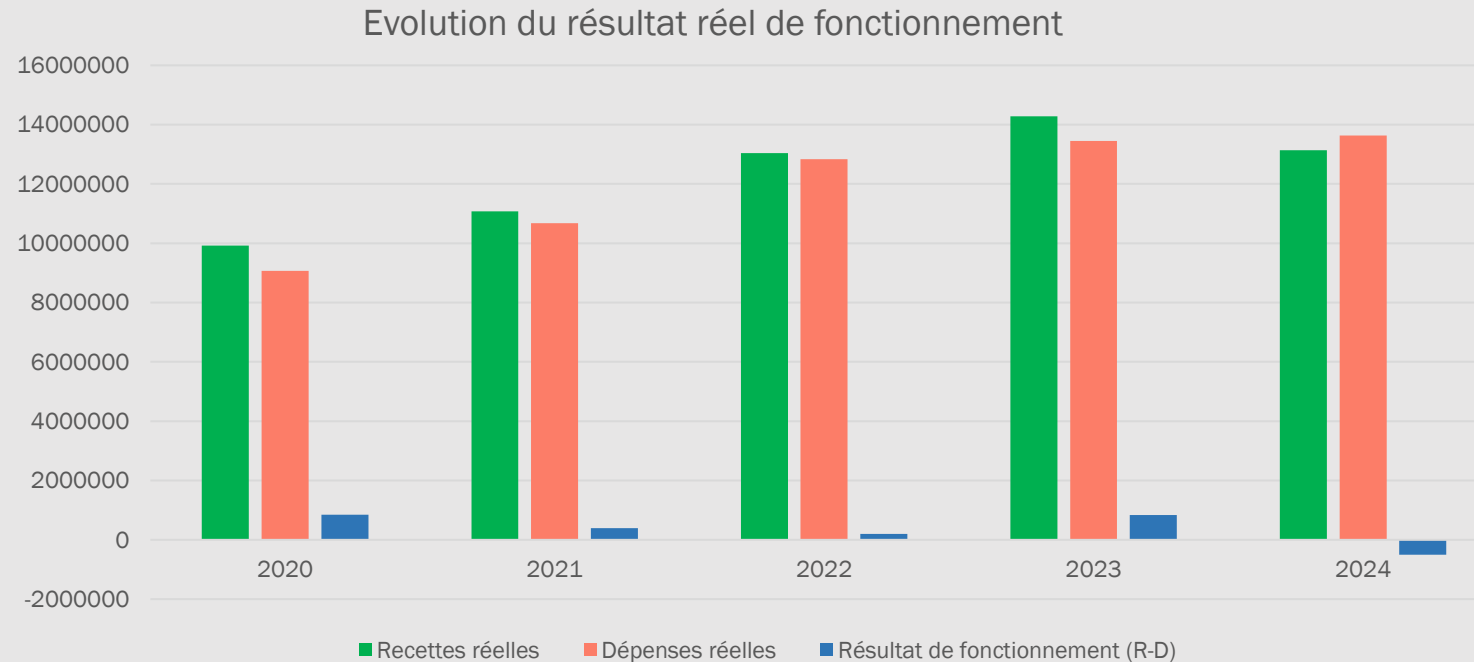
Déficit des sports & loisirs : -1,45 M€

En 2025, si le résultat de fonctionnement du syndicat est similaire à 2024, **les excédents reportés ne suffiront pas à l'absorber.**

Afin de préserver un équilibre financier permettant au syndicat de reconstituer une base financière saine, **des mesures drastiques doivent être envisagées.**

En effet, l'année 2025, avec un vote tardif de la loi de finances, s'annonce tout aussi difficile, voire plus complexe à maîtriser, que l'année 2024.

Résultat prévisionnel 2024 : Epargne de gestion



De 2018 à 2020 : résultat réel stable d'environ 800 K€ par an

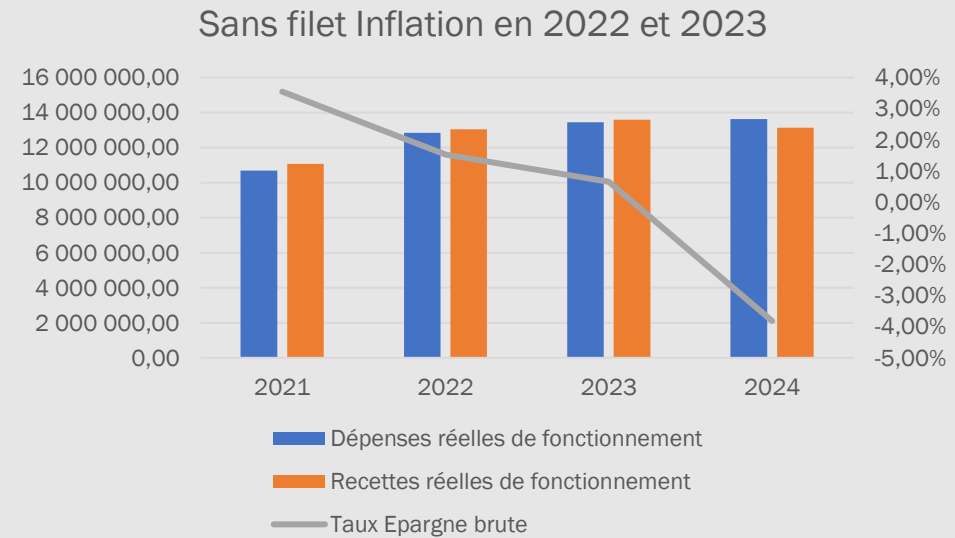
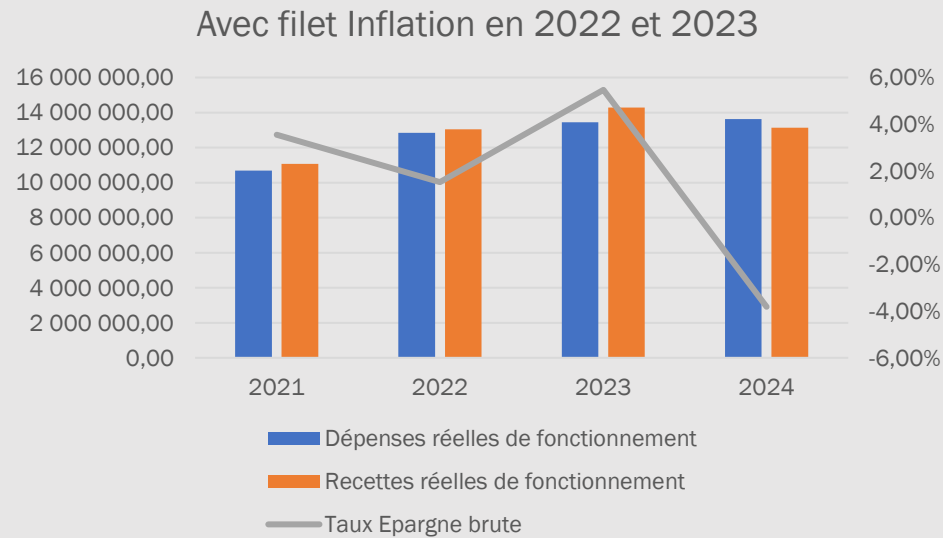
En 2021 : résultat réel de 395 K€ (impact COVID – 353 K€)

En 2022 : résultat réel de 200 K€ (soit -195 K€ par rapport à 2021 et – 600 K€ par rapport à 2020)

En 2023 : résultat réel rétabli à 836 K€ grâce au filet inflation (692 K€) et à la compensation du CD66 (234 K€)

En 2024 : résultat réel de fonctionnement – **883 K€**

Résultat prévisionnel 2024 : Epargne brute

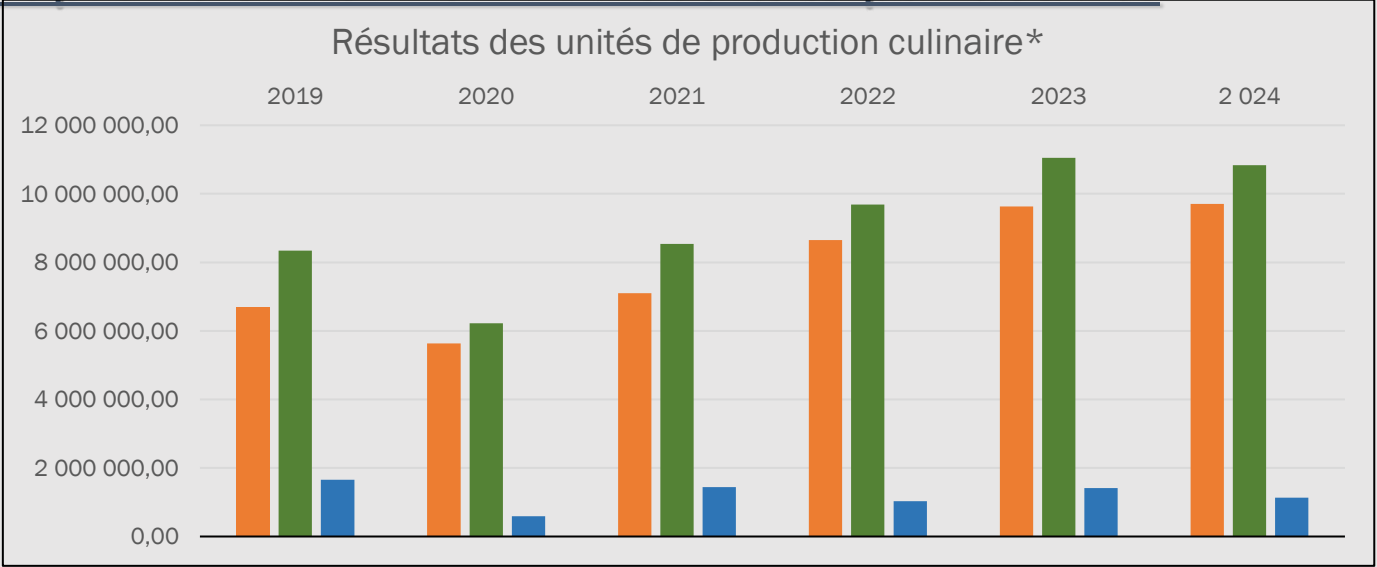


Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

1 – CONTEXTE : Situation financière de la structure

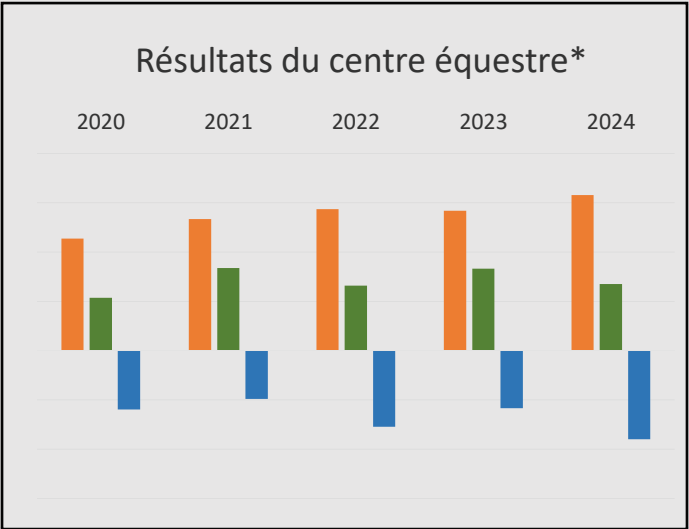
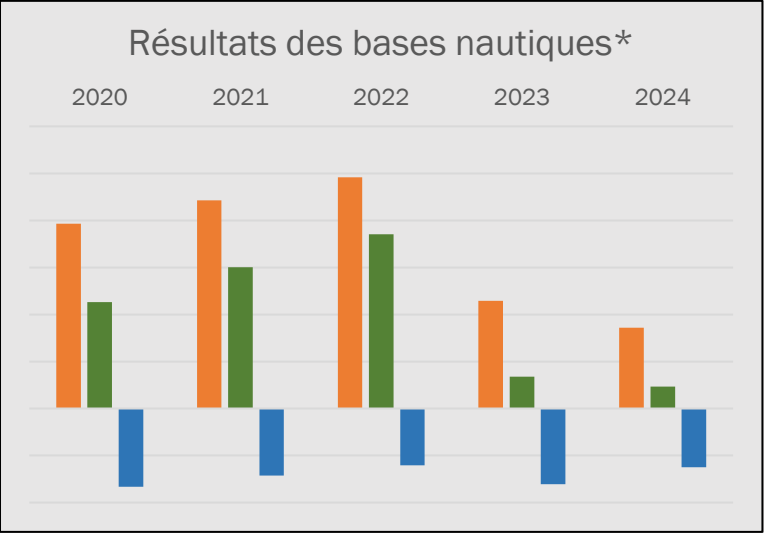
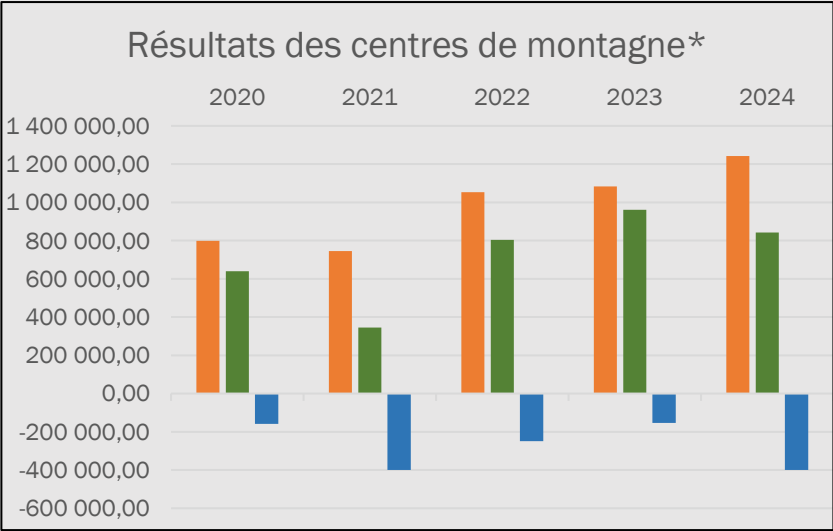
Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

Résultat prévisionnel 2024 : Résultats par activité

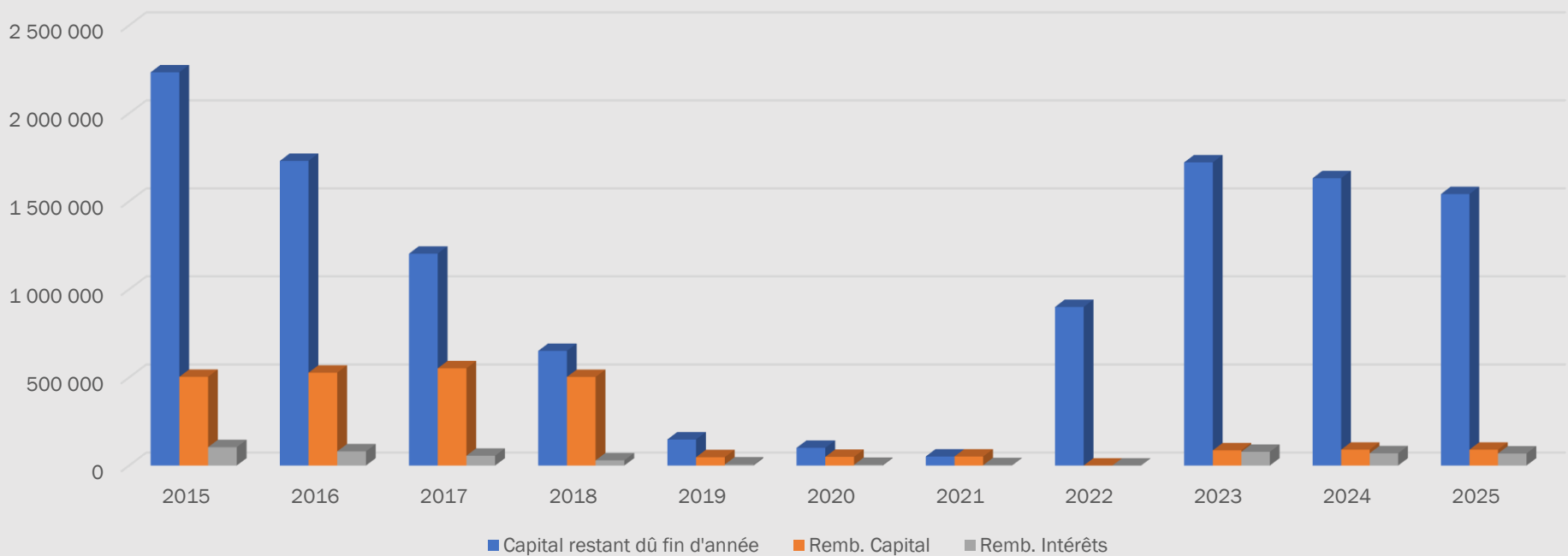


* Hors charges de structure

■ Dépenses
■ Recettes
■ Résultat



Évolution de la dette



Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû fin d'année	2 233 097	1 729 718	1 202 627	650 698	147 846	100 484	51 227	900 000	1 721 250	1 631 250	1 541 250
Remb. Capital	503 378	527 092	551 928	502 852	47 362	49 257	51 227	0	86 209	90 000	90 000
Remb. Intérêts	104 157	80 444	55 607	29 594	5 914	4 019	2 049	0	77 826	69 450	68 230

1 – CONTEXTE : Situation financière de la structure

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 066-256600875-20250317-170325_01-DE

Financement UPC Millas 2

Coût opération : 13,200 M€

Subvention CD66 : 8,851 M€

Emprunt : 1,800 M€

FCTA : 2,165 M€

Reste à charge : 0,384 M€

La participation financière des communes n'a pas été sollicitée sur le projet.

Financement UPC Millas 2

Emprunt Caisse d'Epargne :

Montant mobilisé : 900 000 €

Date de tirage : 14/12/2022

Durée : 20 ans

Echéances trimestrielles à amortissement dégressif, avec taux fixe 3,41 %. Capital amorti linéairement, 11 250,00 € / échéance.

Emprunt Crédit Agricole :

Montant mobilisé : 900 000 €

Date de tirage : 01/04/2023

Durée : 20 ans

Echéances trimestrielles avec :

- Capital, amorti linéairement, 11 250,00 euros / échéance
- Taux variable axé sur Indice Euribor 3 mois moyenné, augmenté d'une marge de 0,82 % (avec mini de 3,12 % et maxi de 5,12 %)

Pour info, à l'échéance du 3/01/2024, taux applicable : 4,775 %

Ligne de trésorerie : 2 000 000 € utilisée et soldée en 2024 par la vente de la cuisine d'Elne.

En fin d'année 2024 le syndicat a perdu sa capacité de désendettement.

2024

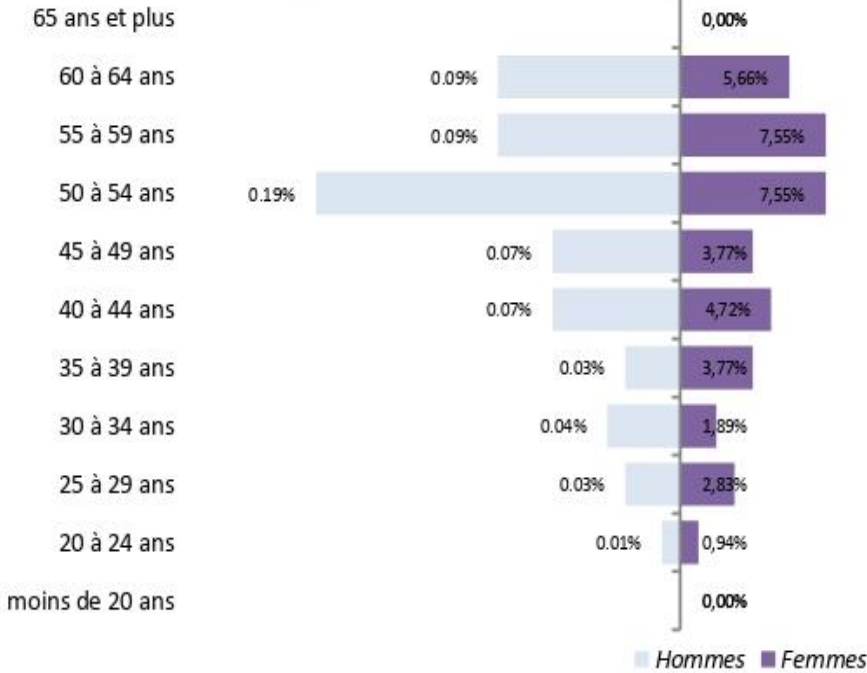
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,7
Contractuels sur emploi permanent	45,0
Emplois permanents	49,1

Pyramide des âges



LA RÉMUNÉRATION

Les agents non titulaires sont rémunérés par référence à l'indice de début de grade des adjoints administratifs ou des adjoints techniques ou des éducateurs suivant l'emploi occupé

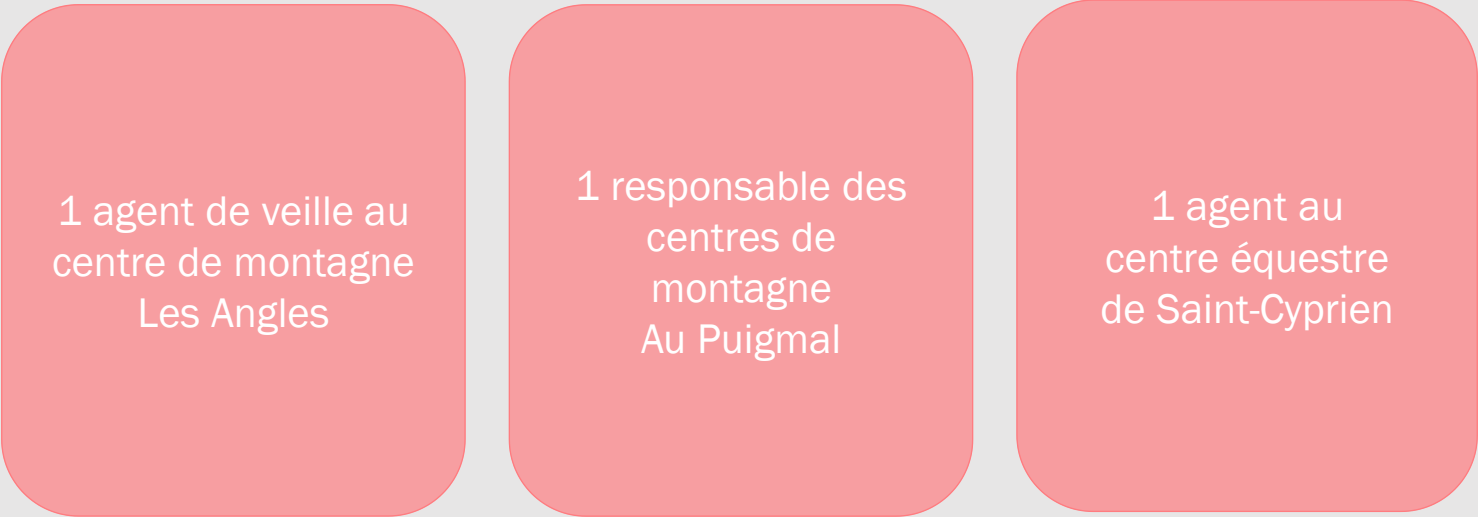
Les agents titulaires sont rémunérés en fonction de leur grade conformément aux textes en vigueur et bénéficient des régimes indemnitaires suivant :
RIFSEEP instauré par la
Délibération n° 11/07/17-01
modifiée par la
Délibération n° 15/12/23-04

ACTIONS SOCIALES DE L'ETABLISSEMENT

- Les agents de l'établissement bénéficient :
- des tickets restaurants (délibération du 19/12/19-07 ; valeur faciale : 7€50 /participation U.D.S.I.S. : 4 €)
 - d'aides à la protection sociale (délibération n° 12/12/24-02 soit de 114 € à 186 € par an, en fonction des revenus de l'agent et du contrat labélisé)
 - du Comité des Œuvres Sociales du Département (25 734 € en 2024)

LES AVANTAGES EN NATURE

En 2024, 3 agents de l’U.D.S.I.S. bénéficient de l’attribution de logements pour nécessité absolue de service :



LES TEMPS DE TRAVAIL

Conformément à la loi n° 2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la Fonction Publique et au Décret n° 2000-815 du 25 aout 2000 relatif à l’aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée de travail à l’U.D.S.I.S. est de 1 607 h/an soit 35h/semaine (délibération du 19/12/2019 n° 3).

- ✓ Restaurer des équilibres financiers et une capacité d'autofinancement sans le renouvellement du filet inflation
- ✓ Comment rester compétitif sur la mission restauration, malgré un contexte de concurrence agressive ?
- ✓ Quelle volonté de poursuivre la politique d'éducation populaire menée depuis 50 ans, avec un désengagement de l'Etat (diminution des financements alloués aux structures d'éducation populaire), et à quel prix ?
- ✓ Comment financer de manière pérenne le déficit de la politique sociale d'éducation populaire ?

UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A RETABLIR

« La capacité d'autofinancement brute représente la capacité de la structure à générer des excédents, elle sert à financer le remboursement de la dette et une partie des investissements. »

La capacité d'autofinancement nette est la capacité d'autofinancement brute diminuée de l'annuité de l'emprunt.

F
O
N
C
T

DÉPENSES COURANTES DE
FONCTIONNEMENT

ANNUITE DE LA DETTE

I
N
V
E
S
T

PROJETS D'INVESTISSEMENT

RECETTES COURANTES DE
FONCTIONNEMENT



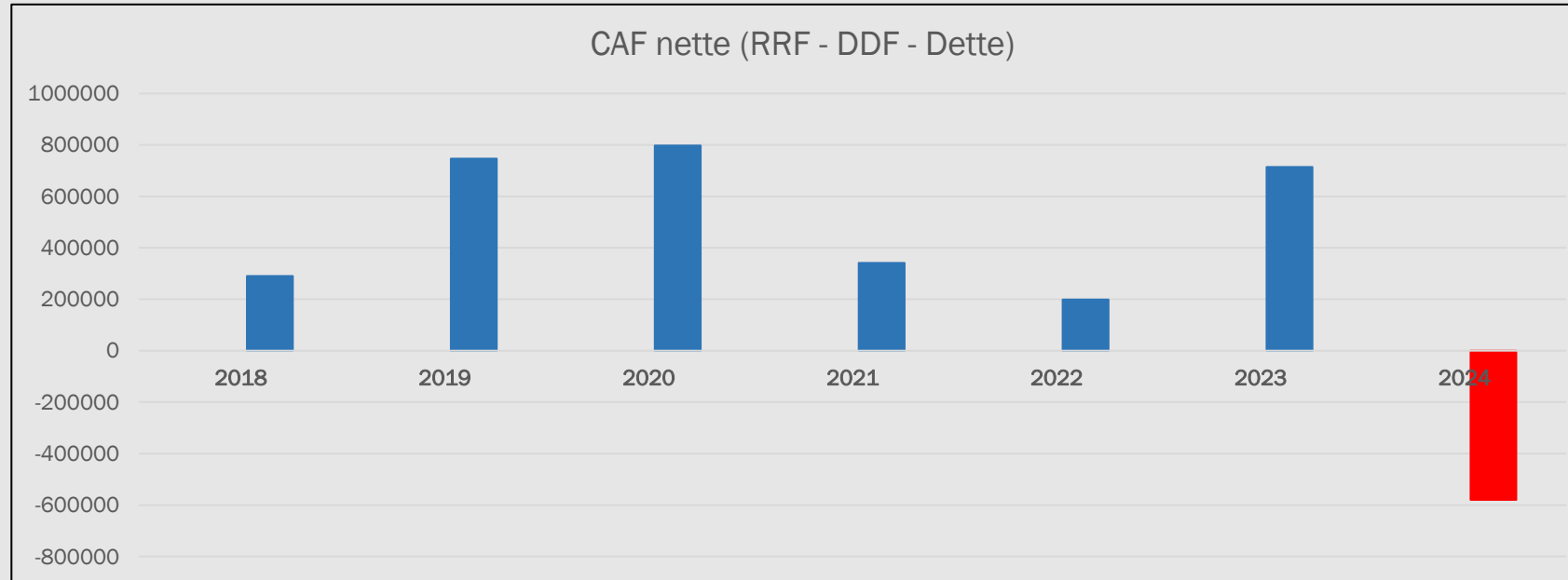
AUTOFINANCEMENT NET

SUBVENTIONS

FCTVA

EMPRUNT

UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A RETABLIR



Jusqu'en 2020, la CAF nette de l'U.D.S.I.S. était au minimum de 300 K€. Elle a augmenté de manière importante en 2019 et 2020 du fait du désendettement.

En 2021, la CAF a baissé de manière importante mais est restée à un niveau équivalent à 2020 car il n'y avait pas d'emprunt à rembourser.

En 2022, la CAF a diminué de moitié pour atteindre 200 K€.

En 2023, le filet inflation a permis de reconstituer une CAF à 714 K€.

En 2024, avec l'arrêt du filet inflation et aux résultats dégradés des centres, l'U.D.S.I.S ne dispose plus de C.A.F.

L'enjeu de 2025 est de restaurer une CAF nette positive. Une réflexion doit être menée sur l'avenir des activités sports & loisirs.

UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A RETABLIR

Le plan de restauration des marges financières du syndicat, mis en place en 2023 et 2024, est **renforcé**.

Les nouveaux leviers pour 2025 :

- Poursuite des actions sur la gestion des cuisines pour maintenir la qualité dans l'assiette à moindre coût
- Rationalisation des activités sports & loisirs
- Prospection de nouveaux publics et développement d'une nouvelle offre de service

Rappel des différents leviers mis en place depuis 2023, toujours d'actualité :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement
 - Dépenses alimentaires
 - Charges générales
 - Dépenses de personnel
- Augmentation régulée du prix de vente des repas aux adhérents
- Contribution des membres aux frais de fonctionnement de la structure

MAITRISE DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Il est envisagé une légère augmentation des prévisions totales des charges à caractère général représentant moins de 2 %, afin d'absorber les augmentations subies :

1. Les dépenses énergétiques : électricité, gaz, carburant

Malgré l'annonce gouvernementale concernant une réduction de 17 % du coût de l'électricité et la construction écoénergétique de la nouvelle cuisine centrale de Millas 2, les prévisions en matière d'énergie augmentent de 35 000 € par rapport à 2024.

2. Les dépenses en assurances :

En 2025, les coûts des assurances vont augmenter :

- + 700 % pour l'assurance « dommage aux biens »
- + 100 % pour l'assurance « flotte de véhicule »

EFFECTIFS PREVISIONNELS

L'effectif annuel est ainsi estimé à 2 404 415 convives, similaire à 2024 :

- ✓ Crèches : 57 896 repas sur 251 jours de production
- ✓ Maternelles : 493 625 repas sur 139 jours de production
- ✓ Elémentaires : 896 511 repas sur 139 jours de production
- ✓ Centres aérés : 177 632 repas sur 108 jours de production
- ✓ Collèges : 669 013 repas sur 139 jours de production
- ✓ IDEA : 32 850 repas sur 365 jours de production
- ✓ IDEA MNA : 54 750 repas sur 365 jours de production
- ✓ Autres (France Alzheimer) : 22 138 repas sur 365 jours de production

L'offre « portage à domicile » est en cours de déploiement, donc non chiffrée.

Son modèle économique est à l'équilibre.

MAITRISE DES DÉPENSES D'ALIMENTATION

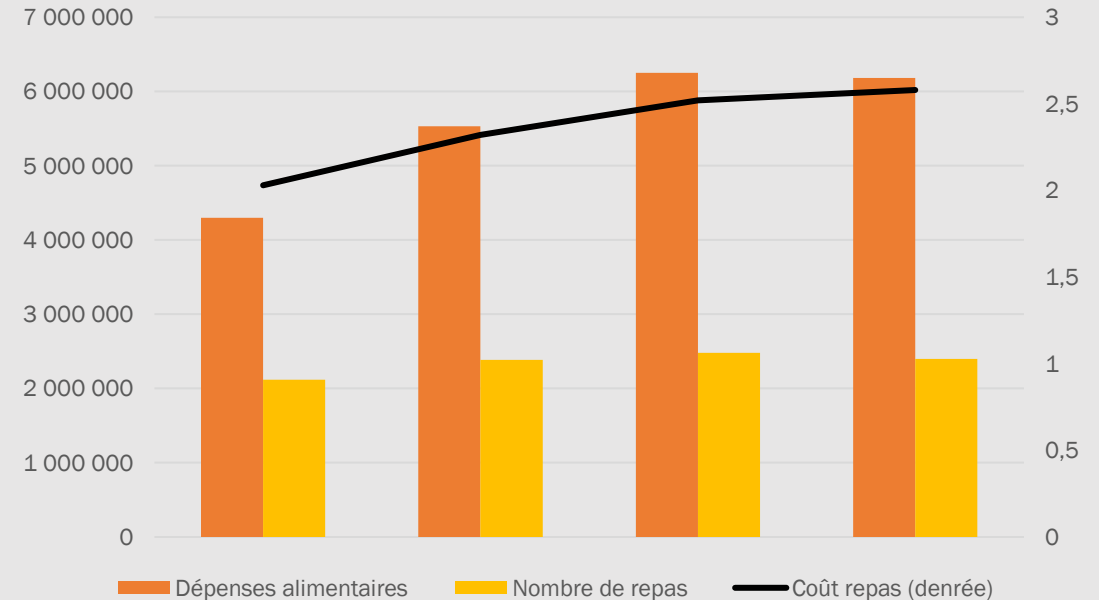
En 2024, le coût moyen de la denrée alimentaire par repas a été stabilisé à **2,55 €**.

Pour l'année à venir, il est impératif de **maintenir ce coût moyen à 2,55 € par repas**, malgré l'inflation annoncée à +2,3%

Les nouveaux leviers devraient permettre de réduire les coûts tout en agissant sur le maintien de la qualité et la lutte contre le gaspillage alimentaire : **grammages, surproduction et stocks.**

Question de l'assujettissement de l'activité restauration à la TVA avec impact financier non estimable (rescrit fiscal en cours).

Évolution des dépenses d'alimentation



	2021	2022	2023	2024
Dépenses alimentaires	4 298 487	5 531 798	6 250 713	6 112 312
Nombre repas	2 116 237	2 387 127	2 480 442	2 396 985
Coût repas (denrée)	2,03	2,32	2,52	2,55

MAITRISE DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel ont été maîtrisées sur le personnel titulaire et contractuel.

Toutefois, le recrutement de personnel extérieur a connu une nette augmentation de + 146 000 €, en raison du taux d'absentéisme élevé au sein du syndicat (21,5 jours moyen d'absence par an et par agent fonctionnaire).

En 2024, la masse salariale a augmenté de 166 K€ par rapport à 2023, atteignant un total de 5 361 K€ (+ 3,20 %).

La prévision des frais de personnel (chap. 012) pour 2025 selon les différents scénarii s'élève à :

- Tous les centres ouverts et toutes les activités maintenues :
 - 5 679 K€ soit une **augmentation de 5,93 %**
- Mise en sommeil du centre de montagne du PUIGMAL au 1^{er} avril et de l'activité Voile (avec un contrat qui court jusqu'au 31 mai) :
 - 5 529 K€ soit une **augmentation de 3,13 %**

En tenant compte de la Glissement Vieillesse Technicité (+ 1,25 % soit 62 500 €) et l'augmentation de la cotisation C.N.R.A.C.L. (+ 5.75 % soit 98 000 €).

Le deuxième scénario permet de réduire la masse salariale de 150 K€.

Si les propositions du deuxième scénario avaient été appliquées sur l'année entière 2025 le gain de la masse aurait été de **190 K€** contre **150 K€** aujourd'hui.

Ramenant la masse salariale à 5 489 K€ soit une augmentation de 2,39 % (contre 3,13 % prévus)

En recettes, les atténuations de charges (chap 013) sont provisionnées de manière prudente à **100 000 €**.

ÉVOLUTION DES TARIFS RESTAURATION 2025

Depuis 2023, les tarifs sont délibérés pour une **année scolaire** (cohérence avec la politique tarifaire des adhérents aux familles).

Il est proposé de **délibérer au sujet des tarifs au moment du vote du budget**, pour une **application au 01/09/2025**, impactant les recettes du budget en cours d'exécution mais également le prochain exercice.

Pour garantir un niveau de service satisfaisant tout en assurant la viabilité financière du pôle restauration, **une augmentation 5 % est jugée nécessaire sur les tarifs appliqués aux scolaires (écoles primaires et collèges)**.

Une augmentation de 2 % sera appliquée sur les autres tarifs.
La recette prévisionnelle de ces augmentations est de 191 K€.

ÉVOLUTION DES TARIFS RESTAURATION ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Tarifs	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Crèche 1er âge	1,90 €	2,95 €	3,01 €
Crèche 2ème âge	2,20 €	3,40 €	3,47 €
Goûter crèche 1er âge		1,00 €	1,02 €
Goûter crèche 2ème âge		1,40 €	1,43 €
Maternelle	4,02 €	4,10 €	4,32 €
Elémentaire	4,18 €	4,26 €	4,48 €
Centre aéré	4,58 €	4,67 €	4,76 €
Collège	4,37 €	4,46 €	4,68 €
Commensaux	6,95 €	7,00 €	7,14 €
IDEA	4,37 €	4,96 €	5,06 €
IDA MNA	8,60 €	8,77 €	8,95 €
Plat principal collège-lycée	3,15 €	3,21 €	3,28 €
Lycée	4,50 €	4,67 €	4,76 €

✓ Isolement des sports & loisirs
 + 22 cts indispensables
 + 36 cts reconstitution d'excédents

✗ Financement des sports & loisirs
 + 52 cts

Le résultat du premier rescrit déposé auprès des services fiscaux concernant **l'assujettissement à la TVA**, en fonction du public accueilli dans les centres, **confirme que nous ne sommes pas assujettis à cette taxe pour les activités sports & loisirs.**

Au vu des résultats de 2024, il est crucial de porter une attention particulière à l'avenir du pôle sports et loisirs, ainsi qu'à l'activité dans son ensemble. Ce secteur joue un rôle essentiel dans le bien-être des enfants et contribue à la dynamique communautaire **d'éducation populaire.**

Sachant que les activités voile, ski et équitation sont par nature sociales, et donc déficitaires, des réflexions sont menées pour réduire les coûts et augmenter les recettes.

Trois scénarios ont été examinés pour permettre au syndicat d'explorer des solutions pérennes concernant ses centres de plaine et de montagne.

Dans tous les cas :

- Nouvelle révision des tarifs
- Optimisation du taux d'encadrement des groupes
- Révision de l'offre d'activités
- Enjeu de la formation professionnelle sur le pôle équestre nouvellement labellisé Qualiopi

- **Scénario 1 : Tous les centres restent ouverts :**

L'équilibre financier ne peut être atteint sans une augmentation des recettes de 526 K€ pour l'année 2025.

- **Scénario 2 : Mise en sommeil du PUIGMAL et de l'activité voile :**

- Mise en sommeil de la base nautique de l'étang de la Salanque, pas de démarrage de saison voile (étude en cours) ;
- Offre « multi activités » développée sur le lac de la Raho (Profession Sports + Savoir Rouler A Vélo) ;
- Mise en sommeil momentanée du centre du Puigmal au 01/04/25 avec transfert des 3 agents titulaires sur le centre des Angles pour compléter l'équipe ;
- Diminution du recours aux prestataires et contractuels sur les séjours montagne ;
- Transferts des groupes vers le centre des Angles pour optimiser le remplissage.

Dans cette hypothèse, l'augmentation des recettes nécessaire pour atteindre l'équilibre financier est prévisionnée à 406 K€ (soit – 120 K€ par rapport au premier scénario).

RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

Tous les scénarios qui vous ont été proposés tiennent compte :

- D'une base de calcul harmonisée entre l'ensemble des adhérents (nombre d'habitant) ;
- De l'augmentation de la contribution à 1,50 € par habitant pour financer les animations pédagogiques et appuis techniques.

PM : contribution restauration au SYM PM : 1,80 €/hab).

La recette prévisionnelle de cette augmentation est de 106 €K.

Contribution	2011 à 2015	2016	2017	2018	2019 à 2022	2023	2024	2025
Communes et EPCI	1,00 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €	0,75 €	1,00 €	1,00 €	1,50 €
Département fct.	1 000 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Département inv.					100 000 €	320 000 €	100 000 €	En arbitrage

Autre scénario (à recettes constantes) :

Contribution : 1,80 €/hab
Repas maternelles : 4,20 €
Repas élémentaires : 4,36 €

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ENGAGÉS

En 2025, seront reportés au titre des **restes à réaliser de l'exercice 2024** :

Dépenses : 758 917,06 €

- 520 000 € pour la nouvelle cuisine
- 21 257,10 € au titre des aides aux communes validées
- 217 659,96 € au titre de divers travaux et acquisitions

Recettes : 592 000,00 €

- 300 000 € de subvention pour la construction de Millas 2
- 292 000 € de subvention du département pour de l'investissement (pour les années 2023 et 2024)

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ENGAGÉS :

AP 2021-02 / Opération budgétaire n° 11		
DEPENSES		
Réalisé au 31/12/2024	CP 2025	MONTANT AP
12 465 621,28	811 350,72	13 276 972,00

L'INVESTISSEMENT

Bien que la section de fonctionnement rencontre des difficultés, entraînant une capacité d'autofinancement négative, la section d'investissement bénéficie du versement du F.C.T.V.A. en N+2.

Cela permet d'envisager les investissements nécessaires pour la mise aux normes et/ou l'amélioration énergétique des bâtiments les plus vétustes.

- Le montant de l'aide aux communes : **30 K€ (au lieu de 50 K€)**
- **Centre équestre : 105 K€**
 - Rénovation de la toiture du logement : **65 K€**
 - Divers travaux de mise en sécurité (Ex : Enclos Poney) : **40 K€**
- **Le centre de montagne des Angles : 460K€**
 - Chaudière bois + gaz Les Angles : **330 K€** (des dossiers de subventions ont été déposés en attente de retour)
 - Mise aux normes de la plomberie (1^{ère} phase) : **130 K€**
- **Matériel pour la cuisine de Millas 1 : 30 K€**

Avec la fermeture du centre de sports de mer de Saint-Cyprien, le syndicat a dû louer un hangar afin de stocker les bateaux non utilisés sur les autres bases nautiques.

L'année 2024 a permis au syndicat d'identifier le matériel de voile qui ne sera plus utilisé car non adapté à la navigation sur les bases nautiques actuelles.

Il est proposé de mettre à la vente ce matériel.

Le montant prévisionnel de ces ventes s'élève à : 23 000 €.